Image not found or type unknown

Expropriétaire demande 500€ 8 mois après départ

Par **mariemarie14**, le **13/11/2010** à **12:36**

Bonjour,

J'ai quitté un appartement que je louais depuis deux ans le 28 février 2010 (donc il y a 8 mois). Mon ex-propriétaire (qui était une agence de logements étudiants), a envoyé à mes parents (qui étaient mes garants) une lettre leur demandant 500€ pour des travaux qu'ils auraient fait dans le studio.
Ont-ils le droit de me demander de l'argent, en plus de la caution, et 8 mois après mon départ ?

Si un nouveau locataire a habité dans l'appartement entre temps, est-ce que cela change quelque chose ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses,

Cordialement,

Marie LATHIERE

Par **Domil**, le **13/11/2010** à **13:39**

Avez-vous fait un état des lieux de sortie ? Si oui, indiquait-il des dégradations ?
Deviez-vous de l'argent pour les loyers et charges ?
Etait-ce un meublé ou une location vide ?
Dans la demande, les 508 euros correspondent à quoi ? est-ce justifié ?

Par **mariemarie14**, le **13/11/2010** à **13:58**

Merci pour votre réponse.
Oui, j'ai bien fait un état des lieux. Il indiquait des taches au mur et au sol (mais il y en avait déjà sur l'état des lieux d'entrée).
C'était un studio meublé, et je ne devais pas d'argent pour des loyers et charges (je payais en prélèvement automatique, et j'ai toutes les quittances de loyer).

Dans la demande, les 500€ correspondent dans la quasi-totalité à la repeinte des murs et plafonds. Il est vrai que je les avais un peu salis (je suis fumeuse) mais j'ai habité dans l'appartement deux ans, donc il y a malgré tout une usure naturelle, je pense.
Je vous remercie pour votre aide.
Marie

Par **Domil**, le **13/11/2010** à **14:10**

Les taches ne sont jamais une usure normale.
L'EDL d'entrée mentionne quoi **exactement** sur les taches au mur ?
L'EDL de sortie mentionne quoi **exactement** sur les taches au mur ?

Est-ce qu'il y a une facture ou un devis joint à la demande ?
Vous n'aviez pas payé de dépot de garantie ?

Par **mariemarie14**, le **13/11/2010** à **14:13**

Pour les deux états des lieux il y a écrit "des taches". Mais ce que j'appelais usure était le mur un petit peu jauni.
Il y a des factures jointes oui.
Et j'avais déjà payé 400euros de dépot de garantie, mais ils me demandent 500euros en plus.
Merci

Par **Laure11**, le **13/11/2010** à **14:56**

Bonjour marie,

Contactez l'ADIL (gratuit - organisme gouvernemental).

Votre mairie vous donnera les coordonnées d l'ADIL dont vous dépendez.

Bon courage

Par **mariemarie14**, le **14/11/2010** à **10:39**

Je vous remercie pour votre aide. Je vais appeler l'ADIL lundi alors.
Bonne journée,
Marie

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Domil**, le **14/11/2010** à **11:35**

Mais les taches sont indiquées sur quel(s) mur(s) ?
Les factures disent quoi exactement ?

Par **mariemarie14**, le **15/11/2010** à **08:39**

Les taches sont sur les murs du studio (il n'y a qu'une pièce) et à priori ils ont repeint tous les murs du studio d'après les factures (double couche acrylique sur tous les murs).
Dans tous les cas, l'appartement est plus propre avant qu'après (quand je suis arrivée les murs n'étaient pas propres à mon arrivée). Puis-je avoir une déquote ? Car à priori ils me font tout payer.
Merci de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés